

COMMUNE DE SARI-SOLENZARA (20145)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99

Date de l'acte : 23/02/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mr Paul François Dominique SUSINI, époux de Mme Claudette Marthe Raymonde PAUTRE, demeurant à SARI-SOLENZARA (20145) Canaloro RN 198, y né le 06/09/1927 et décédé à AJACCIO (20000) le 27/02/2022.

Portant sur les biens suivant :

Commune de SARI-SOLENZARA (20145) :

*Une maison d'habitation cadastrée :
S° B, N° 189 MANICHINO pour 95ca

*Une maison d'habitation cadastrée :
S° E, N° 144 SAN QUILICO pour 4a 35ca.

*Deux parcelles de terres cadastrées :
S° E, N° 147 SAN QUILICO pour 14a 65ca.
S° E, N° 148 SAN QUILICO pour 03a 10ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI
Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr